

Le plus grand cumulard est écologiste et... syndicaliste

Le site Cumuleo a trié et classé les déclarations de mandats publiées à la Cour des comptes. Un travail de titan qui révèle le nom du plus gros «cumulard» 2015. Mais aussi que seuls 2,7% de mandataires ont oublié leur déclaration.

TOUS LES MANDATS	MANDATS RÉMUNÉRÉS NL	MANDATS RÉMUNÉRÉS FR
Groen Van Braeckvelt Bram  56	sp.a Logist Marcel  28	MR Pire Georges  15
sp.a Vandenhove Ludwig  49	N-VA Kennis Koen  16	cdH Lasseaux Stéphane  14
CD&V Dauwe Jozef  40	OpenVLD De Pauw Marc  15	MR Barzin Clémentine  13
N-VA Peeters Bruno  39	N-VA Brepoels Frederika  15	PS Maâti Naima  12
sp.a Carsauw Luc  37	CD&V Laridon Lies  14	MR Maquille Arnaud  12
N-VA Kennis Koen  35	sp.a De Regge Martine  14	MR Vivier Céline  12
Idpt Jonckheere Vincent  35	OpenVLD Van Tittelboom Johan  14	MR Rennotte Philippe  12
PS Annet Pierre  35	sp.a Vandecasteele Jean  14	Frère Gérald  12
MR Depret Albert  33	Groen Van Braeckvelt Bram  14	MR Fontaine Philippe  11
idpt Delrue Johan  33	sp.a Annys Pablo  14	MR Masson Anne  11
CD&V Caluwé Ludwig  33	Panneels Anne  14	Demarrée Serge  11

Source: Cumuleo

ANALYSE NATHALIE BAMPES

And de winner is... un inconnu. Ou presque. Bram Van Braeckvelt, conseiller communal Groen! à Gent, est le plus gros «cumulard» du pays.

C'est notamment ce que nous apprend Cumuleo, le site indépendant qui réalise le cadastre de tous les mandats publics, rémunérés ou non. Le Flamand Bram Van Braeckvelt arrive en tête du classement avec 56 mandats (dont 14 rémunérés). Un joli score pour ce trentenaire originaire de Bruges. Mais que peut-il bien se trouver dans le portefeuille de ce «simple» conseiller communal? Cumuleo nous apprend surtout qu'en plus d'être étiqueté Groen!, Bram Van Braeckvelt fait aussi partie de la CGSLB (douze mandats au moins sont directement liés à son statut de responsable sectoriel au sein du syndicat). Reste que le jeune homme fait partie des hyperactifs, aussi bien présent dans les secteurs sociaux (administrateur au Fond Maribel social,

Kind & gezin,...) que culturels (administrateur du Cultuurcentrum).

Cumuleo a passé au scanner les déclarations de 7.111 mandataires. Déclarations qui ont été répertoriées par la Cour des comptes, dont le rapport a été publié vendredi au «Moniteur». Les 56 mandats déclarés par le gagnant 2015 sont-ils fort éloignés de la norme? Oui. En moyenne, on compte entre 6 et 7 mandats déclarés par personnalité.

Parmi ces mandats, combien sont rémunérés? Sur les 47.411 mandats qui ont été déclarés en 2015, la moitié est rémunérée: 23.856 mandats sont rémunérés et 23.555 mandats non rémunérés.

Qui sont les plus gros «cumulards» en matière de mandats rémunérés? Côté flamands, le gagnant est l'ancien bourgmestre sp.a. de Tirlemont, Marcel Logist (28 mandats). Côté francophone, c'est le libéral Georges Pire, conseiller provincial à Liège (15 mandats). L'homme fait notamment partie du CA de Luminus, de Nethys, il est administrateur de la Sofico, de Publifin (ex-Tecteo Group), de Sideco (trai-

tement des déchets)... Bref, un homme de pouvoir dans la région liégeoise.

Sur la seconde marche du podium francophone, on retrouve Stéphane Lasseaux, conseiller provincial cdH à Namur (14 mandats). La conseillère communale libérale Clémentine Barzin arrive en troisième position du classement avec 13 mandats rémunérés.

L'analyse statistique des mandats publics nous montre aussi qu'on cumule bien plus en Flandre qu'en Wallonie. Le top 10 est éclairant à cet égard, il comporte 2 figures francophones pour 8 Flamands. On remarque aussi que le nombre de mandats rémunérés par tête, dans le top 10, est plus faible chez les francophones que du côté flamand. Ceci s'explique notamment par la législation plus stricte sur le cumul des mandats qu'a adoptée la Wallonie.

Au total, la Flandre comporte 3.836 mandataires publics, contre 3.133 francophones et 113 germanophones. Le nombre de mandats déclarés est aussi plus élevé en Flandre: 12.297 mandats déclarés, contre 10.259 pour les francophones et 329 pour les germanophones.

Rémunération des bourgmestres

Les grandes villes plus généreuses

ANAÏS SORÉE

Le site Cumuleo a lancé une nouvelle fonction. Depuis ce vendredi, elle dévoile les rémunérations des mandataires. Il a commencé avec celles des bourgmestres. Dans le top 8 des plus grosses rémunérations, se retrouvent les figures connues des plus grandes villes du pays (voir infographie). Rien de vraiment très étonnant puisque la rémunération d'un bourgmestre est liée à la taille de la commune qu'il dirige.

Par la suite, les autres rémunérations, des parlementaires, des membres des conseils d'administration des intercommunales, des sociétés publiques, etc. vont également être publiées, a indiqué à La Libre Christophe Van Gheluwe, le créateur et seul gestionnaire de Cumuleo. Il sera alors intéressant de calculer combien les mandataires qui cumu-

lent parviennent à gagner.

Rémunérations limitées

Notons toutefois que des règles ont été fixées en matière de cumul de revenus. Prenons l'exemple d'un échevin ou d'un bourgmestre qui cumulerait avec une autre fonction, par exemple président d'une intercommunale comme c'est le cas pour Yvan Mayeur (PS), bourgmestre de la Ville de Bruxelles et président de Vivaqua. Sa rémunération totale ne peut pas excéder 1,5 fois celle de l'indemnité parlementaire.

Précisons enfin que le citoyen soucieux de connaître les rémunérations des différents mandataires politiques devra passer à la caisse. Le site Cumuleo a effectivement décidé de faire payer cette nouvelle fonction (souscription à parti de 1 euro/mois). « Cette

modeste souscription permettra de soutenir la création du cadastre des rémunérations et le développement du projet de transparence de Cumuleo », justifie Christophe Van Gheluwe.

LES REVENUS DES BOURGMESTRES

Salaire annuel (brut, en milliers €)

Bart De Wever	N-VA	130,0
Daniel Termont	sp.a	130,0
Yvan Mayeur	PS	129,4
Willy Demeyer	PS	129,4
Louis Tobback	sp.a	120,6
Bart Somers	OpenVLD	120,6
Renaat Landuyt	sp.a	120,6
Christoph D'Haese	N-VA	120,6

Source: Cumuleo

Interview express

JEAN FANIEL

Directeur du Crisp

1 Est-il normal qu'un homme politique ait plusieurs mandats ?

C'est une question qui varie selon les positionnements politiques. Ecolo, par exemple, limite les mandats dans la durée et en nombre. Mais d'autres partis estiment que cumuler des mandats permet d'avoir différents leviers en main pour mener une politique.

2 En quoi le cumul peut-il poser problème ?

Quand le cumul pose un conflit d'inté-

rêts. Quand l'occupation de tel mandat amène à défendre telle position alors que l'occupation d'un deuxième mandat amène à défendre une position contradictoire.

3 Y a-t-il davantage de risques de conflit d'intérêts lorsque le mandataire cumule avec une activité privée ?

Cela dépend de la nature du mandat. La législation belge empêche certains cumuls. On ne peut pas être avocat pour l'Etat belge et député. Au-delà de la législation, il y a aussi l'éthique politique qui peut d'ailleurs faire évoluer la législation.

4 Le cumul joue-t-il sur les performances électorales ?

Le cumul est souvent mal vu.

Mais la visibilité qu'il offre peut-être payante, me semble-t-il. Il y a là une sorte de contradiction du monde politique mais surtout médiatique. La presse défend un discours anti-cumul mais elle va donner davantage de visibilité à un député-bourgmestre qu'à un simple député ou un simple bourgmestre. Les électeurs ne sont pas très cohérents non plus de ce point de vue-là. Ils trouvent que le cumul est honnête mais ils ne vont pas forcément sanctionner les cumulards dans les urnes. A.S.

Les fautifs sont surtout flamands

NATHALIE BAMPS

Il y a les mandataires publics qui remplissent sagement leur déclaration avant de la transmettre à la Cour des comptes, et... les autres. Ceux qui « oublient ». Involontairement... ou pas. En 2015, on a enregistré une très légère baisse des oublis de déclaration de mandat: 197 listes sont manquantes pour l'année 2015, contre 202 l'année précédente. Par ailleurs, 66 déclarations de patrimoine n'ont pas été déposées pour 2015, contre 46 en 2014.

Ces oublis doivent être relativisés. Ils ne comptent que pour 2,7% des déclarations de mandats, et 0,95% du côté des mandats rémunérés. Il faut aussi savoir qu'un mandataire public qui ne remplit pas sa déclaration est passible d'une amende de 100 à 1.000 euros.

Mais qui sont les fautifs ? L'an dernier, Ri-

chard Fourneaux figurait sur les listes des distraits, tout comme Gregor Chapelle (le directeur d'Actiris). À leurs côtés, on retrouvait une série de conseillers communaux et autres mandataires moins connus.

Cette année, les figures connues semblent avoir retenu la leçon. Mais dans la liste de ceux qui n'ont pas déclaré leurs mandats rémunérés, on retrouve quand même Ferry Comhair, le porte-parole du ministre des Finances Johan Van Overtveldt...

La distraction semble un défaut qui touche très majoritairement les mandataires publics flamands. En effet, la ventilation des oublis de déclaration de mandats par région montre que 77,7% des oublis sont du fait de mandataires flamands, contre 2% à Bruxelles et 20,3% en Wallonie. La tendance est identique pour l'oubli des déclarations de mandats rémunérés: on y retrouve 1,5%

de Bruxellois, contre 81,8% de Flamands et 16,7% de Wallons.

Pourquoi ces différences régionales importantes ? Il faut savoir qu'en Wallonie, la sanction pour les élus qui oublient de remplir leurs obligations est particulièrement sévère: ils peuvent se voir supprimer leur mandat, leur rémunération, et être déclarés inéligibles pendant 6 ans... Pour être pris en faute, il faut se montrer particulièrement distrait. En effet, les mandats rémunérés doivent d'abord être rentrés à la cellule des contrôles des mandats, qui vérifie l'exactitude des chiffres. Les mandataires distraits sont invités, par recommandé, à rentrer leur déclaration. Il y a donc toujours moyen de réparer un oubli.

En mars 2016, 15 mandataires wallons ont été sanctionnés pour ne pas avoir rentré leurs déclarations de mandats de... 2013.

